

**Programme de travaux de
maintenance dans les collèges en 2012**

Rapport n° CP/2012/16

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les collèges pour l'année 2012. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Conseil Général a adopté le budget primitif de l'année 2012 et les crédits suivants du programme d'investissements dans les collèges :

- 9 M€ pour effectuer les travaux de maintenance et de mise aux normes réglementaires et également d'amélioration fonctionnelle des bâtiments et des logements de service (8 M€ en investissement et 1 M€ en fonctionnement),
- 0,3 M€ de subvention pour les travaux de maintenance et de mise aux normes réglementaires et également d'amélioration fonctionnelle des bâtiments menés par les collectivités qui font appel à responsabilité (sur la base de 90% des dépenses hors taxes + l'intégralité de la TVA).

Ces crédits budgétaires permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme détaillé en annexe.

Pour l'année 2012, l'effort principal porte sur la mise en conformité réglementaire des locaux, la maintenance des bâtiments et l'amélioration fonctionnelle des espaces pédagogiques et des locaux d'accompagnement à l'enseignement.

Ainsi, au niveau de la sécurité dans les collèges, un programme prioritaire complémentaire de mise à niveau est intégré pour tenir compte à la fois des remarques des commissions de sécurité, de l'évolution de la réglementation incendie et des prescriptions du diagnostic réalisé sur l'ensemble du parc des collèges, en vue d'obtenir une mise en sécurité des établissements, conforme aux exigences réglementaires.

Concernant la maintenance, les efforts se poursuivent tant au niveau du traitement des enveloppes des bâtiments, de la réfection des étanchéités de toiture, et du remplacement des menuiseries extérieures (collèges Les 7 arpents à Souffelweyersheim, Pasteur à Strasbourg, Lezay Marnésia à Strasbourg, Frison Roche à La Broque, Wingen sur Moder) que sur la rénovation des installations thermiques (collèges Le Ried à Bischheim (1^{ère} tranche), Val de Moder à La Walck, Kléber à Haguenau (1^{ère} tranche), Jacques Tati à Mertzwiller).

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais des certificats d'énergie.

Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments et des équipements sont également prévus (peinture - revêtement de sol - sanitaires, chauffage, équipements de cuisine...) ainsi que des actions sur les espaces extérieurs.

A ces travaux portant sur la pérennité et l'entretien des bâtiments s'ajoute, pour assurer le confort des utilisateurs, la poursuite du programme de traitement acoustique et d'amélioration de l'éclairage des salles de classe.

Le programme intègre également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques, administratifs ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement afin d'adapter les locaux existants, notamment les salles de sciences et de technologie, aux normes dimensionnelles et fonctionnelles, appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges, afin de créer un environnement propice à un meilleur travail des élèves et des professeurs. Les principales restructurations partielles programmées en 2012 concernent les collèges des Châteaux à Châtenois (salles de sciences), Martin Schongauer à Ostwald (administration et technologie), Sophie Germain à Strasbourg (1^{er} étage externat) et Paul Wernert à Achenheim (1^{er} et 2^{ème} étage externat).

Dans les collèges de Schiltigheim « Rouget de Lisle », « Foch » à Haguenau, « Jean Mentel » à Sélestat aucune intervention n'est prévue (hormis les travaux relatifs aux vérifications périodiques réglementaires), s'agissant d'établissements bénéficiant de projets de restructuration et d'extension actuellement en cours de travaux.

Deux collèges (Seltz et Soultz sous Forêts) bénéficient d'une gestion directe par les collectivités responsables dans le cadre de l'Appel à Responsabilité, sachant que le service Gestion et Entretien du Patrimoine assure la préparation des programmes et la conduite des travaux. La subvention prévisible prévue par le Département au BP 2012 s'élève à 0,3 M€.

Les logements de service bénéficient en 2012, d'un programme de réhabilitation spécifique de 0,38 M€ qui permet essentiellement de traiter la poursuite des mises en conformité électrique des logements et des communs, la réfection des sanitaires, l'entretien urgent des bâtiments et la remise à niveau des logements les plus vétustes.

C'est donc un programme de 9.3 M€ qui sera engagé en 2012 par le Département du Bas-Rhin au niveau des travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par la délibération du Conseil Général du 12 décembre 2011, en matière d'investissement en faveur des collèges d'enseignement public du Bas-Rhin, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise son président :

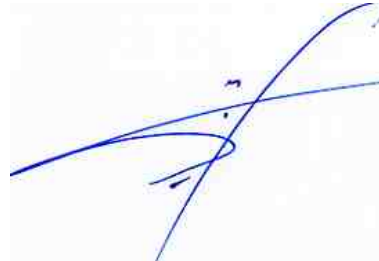
- à lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public, travaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe

- à signer, pour les opérations correspondantes, les conventions relatives à la participation du Département aux travaux engagés par les communes ou groupements de communes ayant fait appel de responsabilité

- à signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL